

## MAIRIE DE VEROSVRES

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT.

Excusées : Séverine THOMAS, Danièle DUFOUR.

Secrétaire de Séance : Jean-Didier CHARVET.

L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 mai 2023 à l'unanimité.

#### - LIGNE DE TRESORERIE

#### **\* - Délibération n° 2023\_13**

#### **Ligne de Trésorerie**

Le Maire donne connaissance des conditions de différentes banques pour la contraction d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté dans les conditions suivantes :

Objet :	Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
Montant de la ligne :	120 000 €
Durée :	12 mois
Marge sur €str :	0,80 %
Calcul des intérêts :	Exact/360
Paiement des intérêts :	Trimestriel
Frais de dossier :	NEANT
Commission d'engagement :	0,25 %
Commission de mouvement :	NEANT
Commission de non utilisation :	0,0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs de rapportant à ce dossier

## - POINT SUR LES EMPLOIS MUNICIPAUX

\* Le contrat de Mr Eddy GALLACHO, agent technique, va être reconduit à compter de début août 2023 pour une durée de 1 an dans les mêmes conditions qu'actuellement, soit 20 heures hebdomadaires.

\* Le contrat de Mme Sophie TAVARES qui exerce le poste de surveillance au restaurant scolaire et agent d'entretien dans les bâtiments communaux se termine fin août 2023. L'intention est de renouveler le contrat afin de palier au remplacement de Mme Marilyne CHEVALIER, actuellement en disponibilité.

\* Mme Christine FILIPPINI sera en arrêt maladie à compter du mois de septembre 2023 pour 3 mois minimum. Une personne devra être recrutée pour la remplacer au service des repas à la cantine.

\* Pour information, la valeur du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique augmente de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## - POINT SUR LES TRAVAUX

### **\* - Délibération n° 2023\_14** **Achat d'une Pergola pour le Commerce**

Vu la délibération n° 2023\_11 du 24 mai 2023 du conseil municipal chargeant le Maire et les Adjoint de négocier les détails et le délai de livraison avec les deux entreprises retenues,

Le Maire informe que l'entreprise la mieux disante et dont le délai de livraison de la pergola est le plus court est la société MENUISERIE FEBVRE. Il propose de retenir cette entreprise pour l'aménagement d'une pergola en aluminium sur la terrasse du commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des négociations effectuées par Monsieur le Maire et les adjoints concernant l'aménagement d'une pergola sur la terrasse du commerce,

ACCEPTE le devis de l'entreprise MENUISERIE FEBVRE de Gévelard 71420 pour la fourniture et la pose d'un carport aluminium, avec éclairage led, pour un montant de 25 785,60 € HT, soit 30 751,90 € TTC,

AUTORISE le Maire de signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

→ Une déclaration préalable de travaux a été déposée.

\* Le Maire relate la visite de Mme LEMESTRE, inspectrice académique. Les élus ont proposé la signature d'une convention de ruralité.

Mme LEMESTRE a soulevé la possibilité d'obtenir une subvention de soutien au bien-être des élèves. Des discussions auront lieu à la rentrée avec les enseignantes pour définir les besoins en mobilier extérieur et aménagements divers.

\* La boîte à livres est en construction. Une aide a été demandée à l'association « l'outil en main ».

### - AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE

\* Le problème des volets est toujours à solutionner.

\* Le Maire et les adjoints ont reçu Mr ROUYER, Architecte, afin de discuter des possibilités d'aménagement de la salle en rappelant le budget maximal dont la commune dispose. Une première esquisse devrait être proposée pour septembre.

L'ATD sera de nouveau sollicitée pour une aide au dépôt du dossier d'appel d'offre.

### - COMPTE-RENDU DES REUNIONS INTERCOMMUNALES

#### \* SIRTOM

Le déploiement du compostage est en cours. 6000 composteurs individuels devraient être distribués sur le territoire.

Une réflexion est en cours pour définir les besoins de composteurs partagés.

Des poubelles supplémentaires de tri jaunes pour les emballages ont été placées dans différents hameaux.

\* Information du changement de bureau de Villages Solidaires.

#### \* SPANC

Des délais inhabituels sont observés pour le traitement des dossiers par manque de personnel.

Il est rappelé que toute maison en vente doit posséder son diagnostic.

\* Commission Subventions intercommunales : Une enveloppe de 40 000 € va être distribuée en 2023.

### - AFFAIRES DIVERSES

\* Bâtiments de l'ancien Lycée : Les travaux pour l'ouverture sont en cours, ainsi que le dossier pour la commission sécurité.

L'école va proposer des formations aux métiers de l'humanitaire.

\* Mr DESCALLOT Sébastien a demandé l'autorisation d'installer un foodtruck au bourg de Vérosvres avec en parallèle un projet de vente de repas à emporter. Le Maire souhaite signer une convention pour établir un cadre de fonctionnement. Un forfait pour l'utilisation de l'électricité va être fixé.

\* Le jury départemental du fleurissement a effectué la visite annuelle.

\* Des habitants du hameau de Chevannes souhaiteraient une limitation de vitesse aux abords de la société Arbonis afin de réduire la vitesse excessive de certains passagers.

- \* Une demande de dégagements sur les routes étroites de la commune a été faite afin de faciliter les croisements entre engins agricoles et voitures.
- \* Le Préfecture a interdit la vente des feux d'artifices et pétards jusqu'au 17 juillet.
- \* Le Rallye de Matour passera de nouveau cette année au Col des Vaux le 22 juillet. La buvette sera tenue par l'association du Sou des écoles.
- \* La commune offrira le verre de l'amitié le dimanche midi 13 août, jour de la fête patronale.
- \* Une rencontre intergénérationnelle a eu lieu entre l'école et les clubs des aînés de Vérosvres et Beaubery.
- \* MAM : Les effectifs sont complets. Un règlement a été préparé afin de prioriser les inscriptions.
- \* RCEA : Une réunion avec les riverains est prévue en septembre.
- \* La prochaine réunion est fixée au 15 septembre 2023.

La séance est levée à 23h10.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 13 juillet 2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,